

SEANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021



L'an deux mil vingt et un, le vendredi quinze octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit octobre deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Pierre MIAGOUX, Maire.

Etaient présents : Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mr GERBE Alain, Mme LANNOU Annie, Mr PETILLON Loïc, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr FERREIRA DA COSTA José, Mme BUREL Elodie, Mme GOUZIEN Valérie, Mme PELLEN QUINIQU Perrine et Mr VAN THIELEN Yves.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr LE BRUN Thierry, excusé, Mr RAPHALEN Michel, excusé, Mr GOUZIEN Eric, Mr DEPIENNE Romain, excusé, qui a donné procuration à Mr MIAGOUX Jean Pierre.

Mme BUREL Elodie a été élue secrétaire.



Le conseil municipal a :

- décidé d'adopter le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2021 – Délibération n° 2021/57 ;
- voté les subventions suivantes :
 - Les Pongistes Bigoudens..... 40 € - Délibération n° 2021/58 ;
 - Le RASED 92 € - Délibération n° 2021/59 ;
- pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets de la CCHPB de l'année 2020 – Délibération n° 2021/60 ;
- pris acte du rapport annuel du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2020 - Délibération n° 2021/61;
- pris acte du rapport annuel du service d'eau potable, défense incendie et bornes de puisage de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de l'année 2020 – Délibération n° 2021/62 ;
- autorisé le Maire à signer la commande de travaux d'un plancher dalle dans l'atelier technique pour la somme de 2 432 € HT (2 918,40 € TTC) – Délibération n° 2021/63 ;
- validé l'achat de luminaires pour l'atelier technique pour un montant maximal de 500 € HT – Délibération n° 2021/64 ;
- pris acte des achats suivants effectués auprès de Brico Dépôt :
 - 2 chauffe-eaux électriques (1 pour le local de la gare, 1 pour la mairie) : 258 € TTC
 - 2 radiateurs pour le local de la gare : 270 € TTC
 - 1 radiateur pour la mairie : 165 € TTC
 - 1 chauffage d'appoint soufflant pour la salle polyvalente : 75,80 € TTC
- TOTAL : 640,66 € HT - 768,80 € TTC – Délibération n° 2021/64 ;
- l'acquisition d'un rideau pour l'école auprès de Servistore pour la somme de 161,10 € HT (193,22 € TTC) – Délibération n° 2021/65 ;

- donné son accord pour l'achat de rideaux pour la salle polyvalente auprès de Servistores pour la somme de 698,40 € HT (838,08 € TTC) – Délibération n° 2021/66 ;
- décidé d'acquérir, avec 9 voix pour et 2 abstentions, le logiciel « Portail Famille » auprès de Segilog-Berger-Levrault selon les conditions définies ci-dessous et autorisé le Maire à candidater à l'appel à projet du fonds « Transformation Numérique des Collectivités Territoriales »,
Le devis s'élève :
 - 3 310 € HT la première année, comprenant l'abonnement (1 410 € HT), les prestations (1 900 € HT), la formation (incluse dans le contrat Segilog),
 - 600 € HT pour le matériel de pointage comprenant une tablette et le paramétrage de l'interface, 1 410 € HT les années suivantes, à savoir un contrat de services de 36 mois ; 117,50 € HT/mois, la commande sera effectuée sous réserve de l'obtention de la subvention.
 - – Délibération n° 2021/67 ;
- pris acte du rapport d'activités du SDEF de 2020 – Délibération n° 2021/68 ;
- décidé de faire entreprendre des travaux de marquages au sol par l'entreprise HELIOS Atlantique pour la somme de 1 081,39 € TTC – Délibération n° 2021/69.

INFORMATION

MODIFICATION DU PLU

La modification du PLU visant à reclasser l'ensemble des secteurs de la zone 2AUh en 1 AUh en partie, est annulée à la demande des services de l'Etat, le délai des 9 ans après son approbation étant dépassé. Les zones 2AUh deviennent donc des zones naturelles dans l'attente d'une révision (PLU ou PLUi).